

INFORMATION

FORTES CHALEURS ET CANICULE

Recensement des personnes à risque isolées résidant à domicile

Nous invitons les personnes à risque :

âgées de plus de 65 ans,
ou inaptes au travail de plus de 60 ans
ou en situation de handicap,
résidant à leur domicile,

à contacter le secrétariat de mairie afin de demander leur inscription sur le registre destiné au Plan d'alerte et d'urgence départemental au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels pour faciliter l'intervention des services sanitaires et sociaux auprès des personnes fragiles.

Ce plan est mis en œuvre sous l'autorité du Préfet et prend en compte la situation des personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement.

Soyez vigilants, relayez ce message autour de vous !

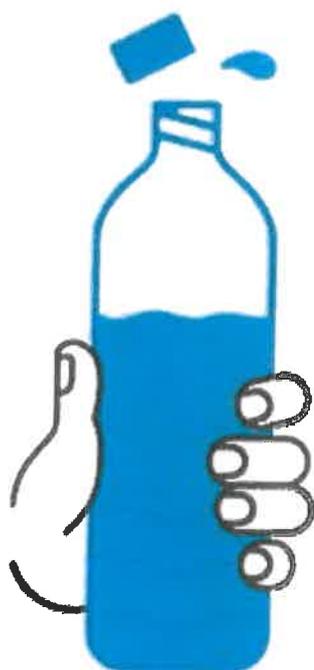
Si vous connaissez des personnes âgées ou handicapées, isolées, habitant Jougne, et qui se trouvent peut-être dans une situation d'inconfort, voire en danger, vous pouvez transmettre avec leur accord, leurs coordonnées (nom, prénom, date de naissance, adresse précise, n° tél) au secrétariat de mairie, 1 Place de la mairie

Elles pourront être visitées en cas de besoin. Leurs coordonnées seront susceptibles d'être communiquées au Préfet dans le cadre du plan « canicule » niveau 3 pour la mise en œuvre de mesures spécifiques

PJ les bons réflexes à adopter en période de canicule



En période de canicule,
quels sont les bons gestes ?



**JE BOIS
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**



**Je mouille
mon corps et
je me ventile**



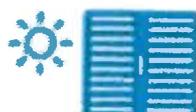
**Je mange
en quantité
suffisante**



**J'évite les efforts
physiques**



**Je ne bois pas
d'alcool**



**Je maintiens
ma maison au frais :
je ferme les volets
le jour**



**Je donne et
je prends
des nouvelles
de mes proches**

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si **je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée.**
Si **je prends des médicaments** : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.